

La feuille de **SOUS** n° 146

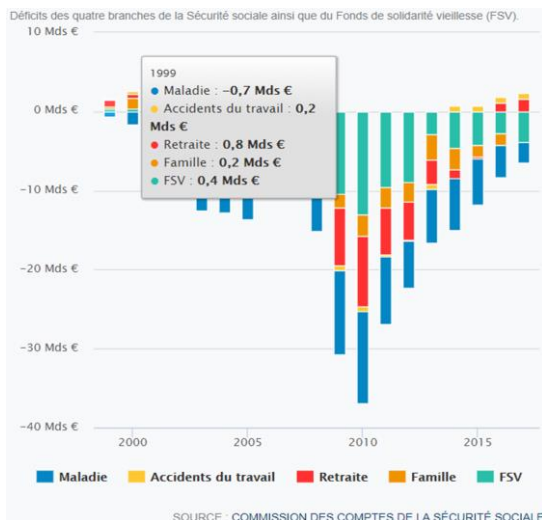
Lettre d'informations de Conseil Absolu - mai 2018

Editorial

Voit-on le fond du trou ?

En 1996, la CADES (Caisse d'Amortissement de la Dette Sociale) a été créée pour apurer la dette de la sécurité sociale. Plus de 260 Mds€ lui ont été transférés depuis.

L'année passée aura été une année symbolique puisque la moitié du « trou de la sécu » a été rebouchée en 20 ans. En outre, pour la 1^{ère} fois depuis 2011, la CADES ne s'est pas vu transférer de nouvelles dettes, grâce notamment à une amélioration des comptes de la sécurité sociale dont le solde est ressorti négatif de « seulement » 5Mds en 2017, principalement dû au dérapage du Fonds de Solidarité Vieillesse.

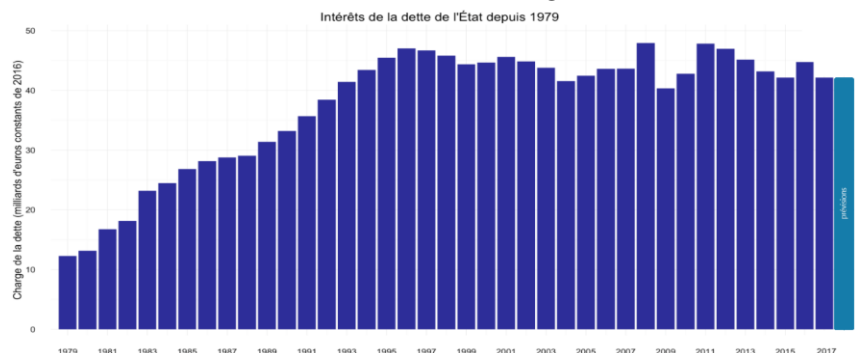


Alimentée par la CRDS, une part de la CSG et du Fonds de Réserve des Retraites, la CADES a remboursé plus de 15Mds€ de dette l'an passé. Bénéficiant de la garantie de l'état, la CADES a pu emprunter depuis plusieurs années à des taux négatifs, rendant crédible l'extinction de sa dette prévue pour 2024.

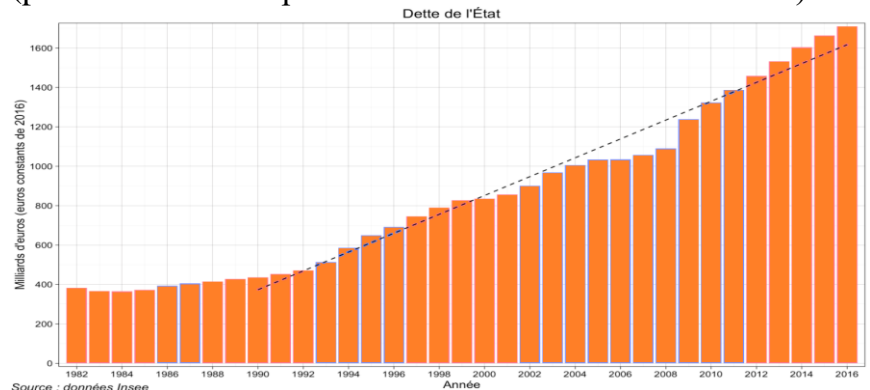
Oh dette... ôde des espoirs...

Il a suffi que le déficit de la France passe sous les 3% (plafond défini par les critères de convergence établis par le traité de Maastricht) en 2017 pour que le terme de « cagnotte » soit évoqué.

Qu'un moindre déficit soit considéré comme un excédent a de quoi surprendre puisque, tant qu'il y a un déficit, il y a une augmentation de la dette de l'état français. Or elle présente deux inconvénients : elle devra être remboursée et, en attendant, elle a un coût : la charge de la dette.



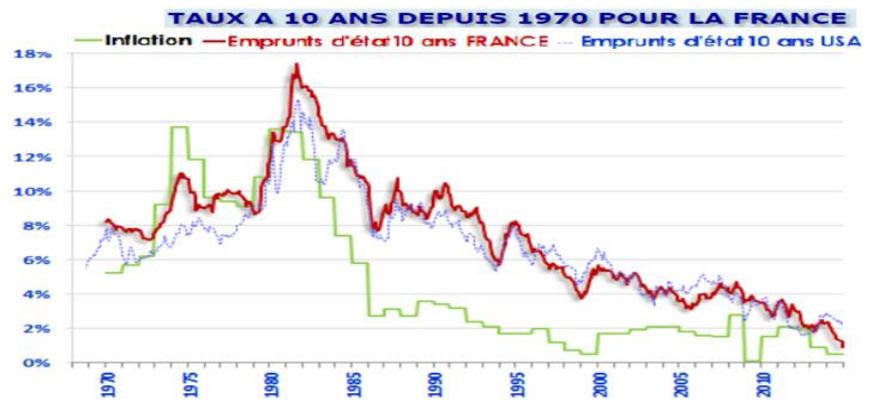
Nous voyons ci-dessus que le coût de la dette est à peu près stable depuis 25 ans, bon an mal an, autour de 40-45Mds€ (pour un total de dépenses de l'état de 387Mds€ en 2017).



Dans le même temps, on constate que la dette a cru d'une 50^{aine} de Mds par an. Nous pouvons en déduire que :

- l'état fonctionne depuis ¼ de siècle sur un rythme de dépense excessif et que la tendance n'est pas bonne.
 - sans la dette accumulée hier, le budget de l'état serait presque à l'équilibre. L'endettement excessif est un piège dont il est difficile de se sortir.
 - l'état paye les intérêts de sa dette par une augmentation de sa dette : présenté autrement, l'état français ne parvient donc plus à payer sa dette et ce depuis fort longtemps.
- Mais alors, si les intérêts sont ajoutés au stock de la dette existante, pourquoi la charge de la dette ne croit-elle pas de façon exponentielle ? Grâce à la baisse des taux.

Après les deux chocs pétroliers des années 70, le pic des taux et de l'inflation a coïncidé dans les pays développés au début des années 80. Depuis, les deux n'ont cessé de reculer. Plus récemment, Mario DRAGHI, le président de la banque centrale depuis 2011 a volontairement fait chuter le taux des emprunts européens pour éviter aux états les plus endettés l'asphyxie.



Ainsi, la France emprunte depuis plusieurs années à des taux très avantageux : alors que la moyenne des émissions obligataires françaises était de 4.15% sur la période 1998-2008, elle a été réduite de moitié sur la période 2009-2014 (taux moyen de 2.14%). L'année « plancher » a été atteinte en 2016 avec un taux moyen d'émission de 0.37% (toutes durées confondues). La moyenne en 2017 est remontée à 0.65%, mais cela reste un niveau particulièrement faible. Les experts de France Trésor (l'agence qui gère la dette française) ont profité de ces conditions exceptionnelles pour rallonger la durée moyenne à laquelle la France emprunte (elle est passée de 7 à 8 ans). Les « retombées » de ces taux bas auront donc plus longtemps des effets sur le budget. Toutefois, on peut largement craindre qu'un relèvement des taux dans les années à venir ne vienne faire à nouveau enfler le coût de la dette, même avec un déficit mieux maîtrisé (voire comme nous le promettent nos gouvernements successifs, plus de déficit du tout), alors qu'elle représente déjà plus de 10% des dépenses de l'état...

On exprime le plus souvent la dette publique (celle de l'état que nous venons d'évoquer + les administrations locales + la sécurité sociale + les organismes divers (CNRS, CEA, Météo France...))

en fonction du PIB (la richesse annuelle produite par la France). Cela ne me semble pas très logique de rapporter un stock à un flux, mais c'est le ratio qui s'est imposé depuis que le Pacte de stabilité l'a plafonné à... 60% du PIB. Or la dette de la France frise les 100% et cela ne va pas s'arranger avec la reprise de la dette de la SNCF...

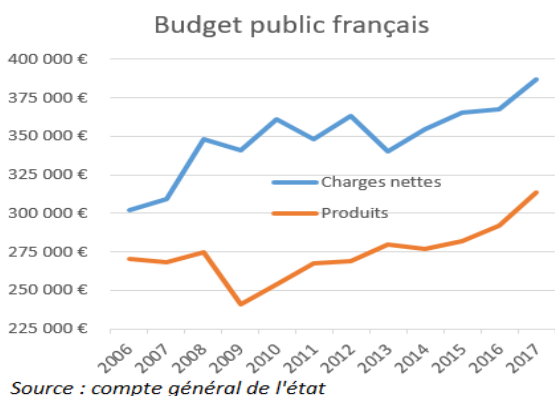
Finances publiques : déficit et dette
En % du PIB



Sources : Insee (Comptes nationaux - base 2014)

Il est bien compliqué de décrire la comptabilité nationale mais la tendance est claire et ne vous surprendra pas : les dépenses sont structurellement en hausse (même si le transfert d'une partie des obligations régaliennes à l'échelle locale a tenté de le masquer).

Mais c'est principalement les années de baisse des recettes que le déficit augmente. Et c'est par la hausse de la fiscalité que, jusqu'à présent, ces dérapages ont été jugulés. Il faudra à la France une large période de croissance économique pour s'extraire de ce cercle infernal... ou trouver le moyen de réduire les dépenses...



Source : compte général de l'état

Équilibre budgétaire de l'État Budget 2018

Déséquilibre

Recettes
242,9 Md€

Dépenses
329,6 Md€

Déficit du budget général

- 86,7 Md€

CHARGE DE LA DETTE

41,2 Md€

soit 11,6% des dépenses du budget 2018 de l'État

www.performance-publique.budget.gouv.fr

DIRECTION DU BUDGET

CONSEIL ABSOLU 14, avenue de l'Europe 77144 Montevrain
SARL au capital de 7 622.45 € - RCS Meaux
341 232 148
Tél. : 01 60 42 89 46 E-mail : contact@conseil.absolu.fr
Enregistré à l'ORIAS sous le n° 07001113 en qualité de :
CIF enregistré sous le n° E008050 auprès de l'ANACOFI
Courtier en Assurances - MOBSP
R.C.P conforme au code des assurances
Activité de transactions sur immeubles et fonds de commerce - ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur
Carte professionnelle n° CPI 7701 2018 000 023 454
délivrée par la CCI de Seine-et-Marne